



CANADA

TREATY SERIES 1960 No. 6 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Aircrew Trainees

Exchange of Notes between CANADA and DENMARK

Copenhagen, March 25, 1960

In force March 25, 1960

DÉFENSE

Équipages aériens

Échange de Notes entre le CANADA et le DANEMARK

Copenhague, le 25 mars 1960

En vigueur le 25 mars 1960

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.  
Imprimeur de la Reine et  
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1961

Cat. E3-60/6

Price—Prix: 25 cents

89083-0-1

43 208 507  
43 279 794  
b1637 083  
b3050439

EXCHANGE OF NOTES (March 25, 1960) BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA  
AND THE GOVERNMENT OF DENMARK RENEWING FOR A PERIOD OF  
FOUR YEARS THE AIRCREW TRAINING AGREEMENT BETWEEN THE TWO  
COUNTRIES

## I

*The Ambassador of Canada to Denmark to the Minister for  
Foreign Affairs of Denmark*

CANADIAN EMBASSY

COPENHAGEN, March 25, 1960.

Note No. 17

EXCELLENCY,

Following the termination of its NATO Air Training Programme, the Government of Canada has continued, as you know, to provide a limited amount of Canadian training for Danish aircrew students. This arrangement was the subject of an exchange of Notes, dated April 17, 1957,<sup>1</sup> between our two Governments, under which the Government of Canada undertook to make available annually training accommodation for fifty-five student pilots of the Royal Danish Air Force beginning with the quota year 1957-1958. The Danish Government for its part agreed to make a token payment of five thousand dollars per student pilot entrant while the arrangement was in force.

The agreement also provided that at some mutually convenient time during the third year thereof, discussions would again take place on a bilateral basis on the need or otherwise of extending it for a further period. This matter has now been considered by the Canadian Government which is willing to extend the present agreement for a further four-year period beginning July 1, 1960, and under the terms and conditions of the said agreement. The "Agreement between the Parties to the North Atlantic Treaty regarding the Status of their Forces", signed in London on June 19, 1951,<sup>2</sup> shall continue to apply.

As requested by the Danish Government, aircrew training will be provided to forty-five student pilots annually. The exact reporting date and size of each draft are to be the subject of agreement arrived at between the Danish Air Attaché in Ottawa and the Director of Air Training of the Royal Canadian Air Force.

<sup>1</sup> Canada Treaty Series 1957, No. 18.

<sup>2</sup> Canada Treaty Series 1953, No. 13.

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (le 25 mars 1960) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET  
LE GOUVERNEMENT DANOIS PROROGEANT POUR UNE DURÉE DE QUATRE  
ANS L'ACCORD ENTRE LES DEUX PAYS SUR L'ENTRAÎNEMENT DES  
ÉQUIPAGES AÉRIENS**

Excellence

Monsieur Jens Otto Krag

I

L'Ambassadeur du Canada au Danemark au Ministre des  
Affaires étrangères du Danemark

AMBASSADE DU CANADA

COPENHAGUE, le 25 mars 1960

Note n° 17

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis qu'a pris fin l'exécution du Programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN, le Gouvernement canadien a continué, ainsi que vous le savez, à donner une formation au Canada, dans de certaines limites, à des élèves aviateurs danois. Les dispositions à prendre à cet égard firent l'objet, le 17 avril 1957<sup>1</sup>, d'un échange de notes entre nos deux Gouvernements, aux termes duquel le Gouvernement canadien s'engageait à assurer chaque année la formation de cinquante-cinq élèves-pilotes de l'Aviation royale du Danemark à partir de l'année 1957-1958. Le Gouvernement danois, pour sa part, convenait d'effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote entrant, pendant la durée de l'accord.

Aux termes de celui-ci, de nouveaux entretiens bilatéraux devaient avoir lieu la troisième année, au moment qui conviendrait le mieux aux deux parties, en ce qui concerne la reconduction éventuelle de l'accord. Le Gouvernement canadien vient de donner son attention à cette question et consent à proroger l'accord actuel pour une nouvelle durée de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1960, les conditions et dispositions de l'accord restant les mêmes.

La Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951<sup>2</sup>, continuera de s'appliquer dans l'exécution de cet accord.

Ainsi que le Gouvernement danois l'a demandé, il sera formé quarante-cinq élèves-pilotes chaque année. La date précise de l'entrée et le nombre d'élèves de chaque contingent seront convenus entre l'Attaché de l'Air du Danemark à Ottawa et le Directeur de l'entraînement aérien de l'Aviation royale du Canada.

<sup>1</sup> Recueil des Traités 1957 n° 18.

<sup>2</sup> Recueil des Traités 1953 n° 13.

If the foregoing is acceptable to the Government of Denmark, I propose that this Note and your reply to that effect shall constitute an agreement between our Governments to become effective on the date of your reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

J. B. C. WATKINS.

His Excellency

Jens Otto Krag,

Minister for Foreign Affairs,  
Copenhagen, Denmark.

II

*The Minister for Foreign Affairs of Denmark to the Ambassador of Canada to Denmark*

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

COPENHAGEN, March 25, 1960.

SIR,

I have the honour to acknowledge the receipt of your Note of March 25, 1960, reading as follows:

(See Note I)

“Following ..... of your reply.”

The Danish Government accepts with gratitude the offer of the Canadian Government to extend for a four-year period the agreement of April 17, 1957,<sup>1</sup> concerning training of Danish aircrew students in Canada on the terms and conditions outlined above.

Your Note and this reply thus constitute an agreement between our Governments, to become effective as of to-day.

Please accept, Sir, the assurance of my highest consideration.

J. O. KRAG.

His Excellency

Mr. J. B. C. Watkins,  
Ambassador of Canada,  
Copenhagen.

<sup>1</sup> Canada Treaty Series 1957, No. 18.

Si le Gouvernement danois juge acceptable ce qui précède, je proposerais que la présente Note et la réponse que vous donnerez dans le même sens constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

*L'Ambassadeur du Canada,*  
J. B. C. WATKINS.

Son Excellence  
Monsieur Jens Otto Krag  
Ministre des Affaires étrangères  
Copenhague  
Danemark

## II

*Le Ministre des Affaires étrangères du Danemark à l'Ambassadeur du  
Canada au Danemark*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COPENHAGUE, le 25 mars 1960

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 25 mars 1960, conçue dans les termes suivants:

(Voir Note I)

“Depuis ..... réponse.”

Le Gouvernement danois accepte avec gratitude l'offre du Gouvernement canadien de proroger pour une durée de quatre ans l'accord du 17 avril 1957\* relatif à la formation d'élèves-aviateurs danois au Canada suivant les conditions et dispositions indiquées ci-dessus.

Votre Note et la présente réponse constituent par conséquent entre nos deux Gouvernements un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

*Le Ministre des Affaires étrangères,*  
J. O. KRAG.

Son Excellence  
Monsieur J. B. C. Watkins  
Ambassadeur du Canada  
Copenhague

\* Recueil des Traités 1957 n° 18.

If the Government deems it acceptable to accept the proposal...  
le Gouvernement danois juge acceptable ce qui précède, le proposerais  
que la présente Note et la réponse que vous honnêtement dans le même sens  
constituent entre nos deux Gouvernements un accord en vigueur à  
la date de votre réponse.

Accept, Excellency, the renewed assurance of my most  
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute  
considération.

L'Ambassadeur du Canada,  
J. B. C. WATKINS,  
Jens Otto Krag,  
Minister for Foreign Affairs,  
Copenhagen, Denmark.

Mon Excellence  
Monsieur Jens Otto Krag  
Ministre des Affaires étrangères  
Copenhague  
Danemark

The Minister for Foreign Affairs of Denmark to the Ambassador of  
Canada to Denmark

Le Ministre des Affaires étrangères du Danemark à l'Ambassadeur du  
Canada au Danemark

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COPENHAGUE, le 25 mars 1960

(See Note 1)

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 25 mars 1960, conçue  
dans les termes suivants:

The Danish Government accepts with pleasure the offer of the Canadian  
Government to enter into an agreement for the purpose of...  
(Voir Note 1)

Le Gouvernement danois accepte avec gratitude l'offre du Gouvernement  
canadien de conclure un accord en vertu duquel le Danemark s'engage à  
relatif à la formation d'élevés-aviateurs danois au Canada suivant les conditions  
et dispositions indiquées ci-dessus.

Votre Note et la présente réponse constituent par conséquent entre nos  
deux Gouvernements un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute  
considération.

Le Ministre des Affaires étrangères,  
Jens Otto Krag,  
Copenhague.

Mon Excellence  
Monsieur J. B. C. Watkins  
Ambassadeur du Canada  
Copenhague



CANADA

TREATY SERIES 1960 No. 7 RECUEIL DES TRAITÉS

---

## VISAS

Exchange of Notes between CANADA and SPAIN

Madrid, December 18, 1959

In force January 25, 1960

---

## VISAS

Échange de Notes entre le CANADA et l'ESPAGNE

Madrid, le 18 décembre 1959

En vigueur le 25 janvier 1960

---

ROGER DUNHAM, F.R.C.C.  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery

ROGER DUNHAM, M.A.C.  
Imprimeur de la Reine et  
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1960

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091883 0